

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DF 15-1 Compte administratif d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2012.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, Livre III « Finances communales », Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », articles L2312-2 et L2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2012 délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 12, 13 et 14 décembre 2011, 19 et 20 mars, 9 et 10 juillet et 15 et 16 octobre 2012 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses de la Ville de Paris pour 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'adopter le compte administratif d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif général des recettes et des dépenses d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2012 est arrêté ainsi qu'il suit :

Titres émis :

Recettes prévues -----	3 365 755 144,00 €
Titres émis -----	2 469 527 016,65 €

Dépenses mandatées :

Crédits ouverts -----	3 365 755 144,00 €
Mandats émis -----	2 408 602 528,47 €

Balance :

Recettes -----	2 469 527 016,65 €
Dépenses -----	2 408 602 528,47 €

Résultat de l'exercice 2012 (excédent) -----	60 924 488,18 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2011 (déficit) -----	461 074 382,07 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2012 (déficit) -----	400 149 893,89 €
---	------------------

Article 2 : Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2012 pour la mise en affectation des biens à l'établissement public industriel et commercial dénommé Eau de Paris et pour la régularisation de la cession à l'Etat de l'ensemble immobilier 58-64 avenue Mozart 16^e ont mouvementé pour partie les comptes 1021 (dotations) et 1068 (excédent de fonctionnement capitalisés). Après enregistrement des mouvements comptables pour ces opérations :

- Le compte 1021 est créditeur de 1 135 560 269,67 €;
- Le compte 1068 est débiteur de 1 094 742 507,69 €.

Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2012.